SARL "ABAD - Aide Bienvenue A Domicile"

Capital social : 4.042 €

Siège social : 15 rue du Lieutenant Pruneta

66000 PERPIGNAN

NOMINATION DES PREMIERES GERANTES

Les soussignées :

1/ Mademoiselle Céline MASELLI
. Domiciliée 43 rue de l'Emporda - 66000 PERPIGNAN
. Née à SETE (Hérault) le 4 octobre 1979
. De nationalité Française
. Célibataire Majeure, déclare n'avoir souscrit aucun pacte civil de solidarité

2/ Madame Amélie, Marie, Véronique PONS EY, épouse GUICHETEAU
. Domiciliée 6 rue du Marché de Gros - 66000 PERPIGNAN
. Née à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 9 mai 1981
. De nationalité Française
. Mariée sous le régime de la séparation de biens préalable à son union célébré à la Mairie de BANYULS DELS ASPRES (Pyrénées Orientales) le 31 juillet 2010. Laquelle déclare expressément n'avoir apporté à ce jour, aucun changement à son régime matrimonial

Agissant en qualités de seules associées de la SARL ABAD - AIDE BIENVENUE A DOMICILE, société à responsabilité limitée au capital de 4.042 €, dont le siège social a été fixé 15 rue du Lieutenant Pruneta - 66000 PERPIGNAN et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 12 février 2011.

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premières gérantes de la Société.

AG CM

NOMINATION DES PREMIERES GERANTES

Les associées décident, de nommer en qualité de gérantes de la Société pour une durée illimitée à compter du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés:

Mademoiselle Céline MASELLI
Née à SETE (Hérault) le 4 octobre 1979
De nationalité Française
Domiciliée 43 rue de l'Emporda - 66000 PERPIGNAN

&

Madame Amélie, Marie, Véronique PONS EY, épouse GUICHETEAU
Née à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 9 mai 1981
De nationalité Française
Domiciliée 6 rue du Marché de Gros- 66000 PERPIGNAN

Les cogérantes, ci-dessus nommées disposerons des pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des associées.

Mademoiselle Céline MASELLIE et Madame Amélie GUICHETEAU déclarent accepter les fonctions de Cogérantes qui viennent de leur être confiées et affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappées d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Elles exercent leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

En rémunération de leurs fonctions, les Cogérantes auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Elles auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur présentation de justificatifs.

Tous pouvoirs sont donnés à aux cogérantes ainsi nommées et au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;

- pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;

- et généralement, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Fait à PERPIGNAN
Le 25 février 2011.
En CINQ ORIGINAUX

Copie Certifiée Conforme par la Cogérance

Céline MASELLI *Amélie GUICHETEAU*